

Procès-verbal de l'assemblée générale DPFML
Centre nordique des Mosses, 11 octobre 2025, 16h00

Présents : 27 membres + sympathisants

Présidence : Charles Monod

PV rédigé par Sébastien Kulling

Ordre du jour

- 1) Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 2) Lecture et approbation du PV du 12 octobre 2024
- 3) Rapport du trésorier
- 4) Rapport des vérificateurs des comptes
- 5) Election du comité
- 6) Election des vérificateurs
- 7) Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux 27 membres présents. Une dizaine de membres ont pris la peine de s'excuser, aucun membre de la Municipalité n'est présent malgré l'invitation qui leur a été faite, l'assemblée générale a été convoquée valablement par courrier du 10 septembre 2025 et peut débuter.

- 1) Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été transmis en même temps que la convocation, en absence de demande de modification celui-ci est adopté par l'assemblée.

- 2) Approbation du PV de l'AG du 12 octobre 2024 (disponible à l'adresse <https://dpfml.ch/ag/>).

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été mis en ligne sur le site de l'association, personne en demande la lecture.

Aucune modification n'est demandée, le PV est adopté comme présenté

- 3) Rapport du trésorier

Les comptes sont présentés par le trésorier Pierre Fontaine qui donne des explications détaillées sur ceux-ci, il apparaît que la fortune de notre association au 31 décembre 2024 s'élève à Frs 44'175.84, l'exercice se solde quant à lui par un excédent de recettes de Frs 2'347.65.

4) Rapport des vérificateurs de comptes.

Madame Camille Maesson, Messieurs Maurice Deslex et Pierre-Etienne Richoz ont procédé à la vérification des comptes de l'exercice.

Le Secrétaire lit le rapport qui confirme l'exactitude et la bonne tenue des comptes de l'association. Le rapport recommande à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils ont été présentés par le trésorier.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption des comptes et la décharge du comité. L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

5) Election du comité

Le Président informe que M. Philippe Dubugnon a souhaité démissionner. Ce dernier est chaleureusement remercié pour son engagement au sein du comité et comme secrétaire de l'association.

Il informe également que le comité a reçu la candidature de Mme Camille Maesson au comité et pose la question à l'assemblée si d'autres membres sont candidats. Comme ce n'est pas le cas, le Président propose de reconduire au comité les membres actuels, soit Madame Nicole Cottet, Messieurs Pierre Fontaine, Sébastien Kulling, Charles Monod, Patrick Oguey, Stéphane Piguët et d'ajouter Madame Camille Maesson comme nouveau membre.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

6) Election des vérificateurs

Pour ce qui est des vérificateurs des comptes, Messieurs Jean-Pierre Firz et Eric Gagg acceptent de fonctionner à nouveau,

Un suppléant sera proposé par les 2 vérificateurs si besoin.

L'assemblée accepte cette proposition.

7) Divers et propositions individuelles

Le Président informe l'assemblée qu'il a reçu une lettre de Monsieur Pierre-Etienne Richoz en date du 2 octobre 2025, en relation avec la mise à l'enquête du PAcom. Le sujet n'étant pas du ressort de l'AG, les questions ont été transmises avant la séance à Mme Gretel Ginier, Syndique d'Ormont-Dessous.

Le Président donne lecture des réponses communiquées par la Commune (*en italiques*) :

- 1) Comment se fait-il que les villages de montagne soient considérés dans un plan d'urbanisation identique à celui des villes ? Ne devrait-il pas être plutôt destiné à la plaine uniquement ? *La gestion du territoire découle de lois fédérales et « l'urbanisation » désigne le milieu bâti (village).*
- 2) Comment la zone des propriétés foncières (marquées en vert clair sur le plan) destinées à être densifiées a-t-elle été définie ? Au premier regard du plan annexé, tous les propriétaires fonciers sont concernés. Pourquoi ? *Révision du plan d'affectation liée à la votation fédérale de 2014 pour densifier vers l'intérieur ; travail mené par un urbaniste*
- 3) Quelle est la définition du bâti ? SBP (Surface brute plancher) ? et quelles sont les données de référence pour son calcul ? *Les données sont disponibles via la statistique fédérale, basée sur les permis et autorisations communales.*
- 4) Si le coefficient 0.4 ne peut pas être rempli, quel est le mode de calcul de la taxe (impôt) supplémentaire ? *Le mode de calcul de l'impôt potentiel 12 ans après l'entrée en vigueur du plan n'est pas encore connu.*
- 5) Dans le cas où l'agrandissement du bâtiment n'est pas possible, quelle est la solution proposée par les autorités aux propriétaires concernés ? *Les autorités utilisent les 12 premières années d'application du PA pour élaborer des stratégies; il n'existe pas de solution concrète à ce stade.*

Il n'y a pas d'autres questions sur le PAcom.

Le comité propose d'ouvrir la discussion sur un élargissement des buts de l'association. L'assemblée soutient cette démarche.

Monsieur André Hefti regrette qu'aucun représentant de la commune ne soit présent et considère que c'est un manque de respect. Il est d'accord sur l'élargissement des buts de l'association

Il regrette que la Buvette de l'Arsat soit démolie et a fait opposition. Il a contacté la Syndique d'Ormont-Dessous qui a levé son opposition. Insatisfait de cette réponse, il projette de faire recours au Tribunal cantonal afin d'éviter la démolition.

Monsieur André Hefti demande à l'AG d'orienter les buts de l'association vers le maintien de la station (ski alpin), avec canons à neige et renouvellement des installations.

Monsieur Hugues Michet rappelle qu'il existe déjà des sociétés de développement avec plusieurs buts, dont celui de développer des activités saisonnières.

Le Président rappelle qu'il y a eu un arrangement entre un privé et l'Etat de Vaud 10 ans auparavant afin de racheter et détruire la buvette de l'Arsat

Monsieur Jean-Pierre Firz soutient la démarche de Monsieur André Hefti. Ce dernier demande que le permis de construire pour les canons à neige soit délivré en échange du retrait de son opposition à la démolition de la buvette de l'Arsat.

Madame Dominique Mermod ajoute que le canton de Vaud devrait financer une nouvelle buvette.

Monsieur Jean-Pierre Firz informe que la démolition du parking de l'Arsat se fera indépendamment de la construction des canons à neige. Madame Marie-Claude Mermod trouve que c'est une aberration.

Monsieur Hugues Michet aimerait avoir des informations sur les changements prévus sur le plateau des Mosses. Monsieur André Hefti répond que tout va dépendre de l'installation ou non des canons à neige.

Monsieur Michel Maeder estime que la station du col des Mosses est systématiquement jugée négativement dans la presse.

La lecture du nombre de membres est faite : 41 membres et 29 sympathisants. La tendance est à la baisse depuis 2013, les démissions étant provoquées par l'atteinte des buts initiaux de l'association. A ce propos, la commune d'Ormont-Dessous n'est pas membre.

Monsieur Stéphane Piguet propose d'étendre l'association à tous les propriétaires du plateau des Mosses.

Il y a un large soutien de la part de l'AG pour élargir les buts et objectifs de l'association. Le comité préparera une proposition formelle pour la prochaine assemblée qui aura lieu au printemps 2026.

Le Président remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle. Un apéritif sera offert à l'issue de la séance

L'assemblée est levée à 17h12.